

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ADMINISTRATION DE SITES INTERNET soit « CGVA »

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Les termes suivants, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions Générales de Vente et d'Administration de site Internet, auront la définition suivante :

- 1) « **CLIENT** » : toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, bénéficiant des services de conception, mise à jour, mise en ligne et administration de site Internet de la société CALISTEO.
- 2) « **Site Internet** » : Ensemble de pages organisées logiquement pour décrire l'activité commerciale ou non commerciale du CLIENT, accessible par un simple navigateur Internet à partir d'une adresse dédiée fournie par CALISTEO ou via le portail www.caliup.com
- 3) « **BDC** » : bon de commande ou devis émis par CALISTEO; il décrit les conditions particulières des services délivrés par CALISTEO au CLIENT.
- 4) « **Page statique** » : Page contenant des informations stables qui ne proviennent pas d'une base de données ou d'un fichier. *Par exemple : Page de présentation de l'entreprise.*
- 5) « **Page dynamique** » : Page affichant des informations constituées dynamiquement par accès à des bases de données ou des fichiers. *Par exemple : Page présentant une liste d'articles traitant d'un sujet choisi par l'internaute.*
- 6) « **Mise à jour de site** » : lot de modifications de pages statiques, dynamiques ou de bases de données du site Internet CLIENT mis en ligne en une seule opération.
- 7) « **Modification de page** » : changements apportés aux informations contenues dans une page statique, ou à la présentation des résultats d'une page dynamique du site Internet CLIENT. Chaque modification est estimée en points d'évolution en fonction de son importance.
- 8) « **Modification de Base de données** » : Modification apportée au contenu et/ou à la structure des bases de données liées aux pages dynamiques du site Internet CLIENT. Chaque modification est estimée en points d'évolution en fonction de son importance.

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente et d'administration de site Internet ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CALISTEO conçoit, met à jour, met en ligne et administre le/les sites Internet du CLIENT.

Toute mise en ligne de site Internet implique l'acceptation sans limitation ni réserve par le CLIENT des présentes CGVA.

Les présentes CGVA peuvent, le cas échéant, être complétées par des Conditions Particulières.

L'acceptation et/ou la validation par le CLIENT d'un Bon de Commande CALISTEO implique l'acceptation sans réserves des présentes CGVA.

ARTICLE 3 : DUREE

Les présentes CGVA sont conclues pour une durée minimale de un (1) an. La durée court à partir de la date d'émission de la facture. Le contrat ainsi conclu se renouvelle par tacite reconduction pour une période d'un (1) an, sous réserve du paiement du prix par le CLIENT dans le délai prescrit (cf. article 13).

ARTICLE 4 : PRIX et REGLEMENT

Le BDC est fourni au client par voie électronique.

Il mentionne :

- Les fournitures concernées
- la version des présentes conditions de vente en vigueur au moment de la commande
- une date prévue pour la mise en ligne de la première version du site

ARTICLE 4 : PRIX et REGLEMENT (fin)

La commande est validée par les moyens suivants :

- BDC faxé signé par le client à CALISTEO (04 42 28 01 36)
- Retour courrier du BDC signé par le CLIENT à CALISTEO
- Mail du CLIENT vers CALISTEO à partir de son adresse mail de référence. Ce mail comportera :
 - le numéro du BDC accepté,
 - la mention « j'accepte que les échanges avec CALISTEO soient formalisés par le biais de la messagerie électronique ».
 - la mention « bon pour accord et acceptation des conditions de vente »
- A défaut, tout versement d'un règlement partiel ou complet du client vaut commande et acceptation du devis et conditions de vente associées.

La facture est émise lors de la mise en ligne du site. Le CLIENT s'engage à régler dès réception de facture. Le catalogue de prestations CALISTEO est modifiable à tout moment avec un (1) mois de préavis. En cas d'échec de création ou de mise en ligne du site Internet du fait du CLIENT (non respect des exigences légales, absence de fourniture d'informations nécessaires à la création du site, etc.), CALISTEO conservera 50% du prix de la première année au titre de frais de gestion.

ARTICLE 5 : SERVICES DELIVRES

Le Site Internet est le résultat d'une prestation de services personnalisée. Défini par le CLIENT avec CALISTEO, créé et mis à jour par CALISTEO, le site Internet ne peut être modifié par le CLIENT lui-même. Les services et prestations sont délivrés par CALISTEO selon les modalités suivantes :

5-1) Conception du site

Dès validation de la commande, la conception suit les étapes suivantes :

- 1) A partir des spécifications exprimées par le CLIENT, des informations et images fournies par le CLIENT, CALISTEO conçoit une version provisoire du site qui est présentée au CLIENT. Cette version provisoire n'est pas nécessairement mise en ligne.
- 2) Le CLIENT notifie ses remarques sur la version provisoire, et complète les informations fournies par mail. CALISTEO conçoit une nouvelle version du site dénommée « version de recette » et la met en ligne sans l'ouvrir sur le WEB.
- 3) Le CLIENT effectue la recette du site dans des conditions réelles d'exploitation. Les remarques faites par le CLIENT lors de cette étape et acceptées par CALISTEO donnent lieu à la « version définitive » du site qui est mise en ligne et ouverte sur le WEB, sous condition du règlement et de l'encaissement du montant total de la commande. Les évolutions ultérieures du site seront prises en compte au titre des mises à jour du site.
- 4) Les maquettes et autres fournitures intermédiaires produites par CALISTEO durant cette phase restent sa propriété exclusive et entière. Le CLIENT s'interdit de les montrer à un tiers autre que les personnes directement concernées par l'élaboration du site.

5-2) Mises à jour du site

Les évolutions du site réalisées par CALISTEO sont estimées en « points d'évolution » qui dépendent de l'importance des changements effectués sur les composants du site.

NOTA : Les sites sont réalisés selon les techniques disponibles et maîtrisées par CALISTEO à la date de la signature du contrat. Le site est livré en état de marche à la date de livraison prévue, pour un fonctionnement correct à cette date. Le CLIENT a tout loisir de tester son site à ce moment là sur les navigateurs de son choix, et ne saurait exiger par la suite de mise à jour gratuite liée à une évolution d'Internet. Toute évolution liées aux technologies de l'Internet (par exemple, mais non exhaustivement : évolution des navigateurs, de composants techniques, etc.) devra être évaluée et soit décomptées en terme de points d'évolution, soit faire l'objet d'un devis si nécessaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ADMINISTRATION DE SITES INTERNET soit « CGVA »

ARTICLE 5 : SERVICES DELIVRES (fin)

Les « **points d'évolution** » sont décomptés de la façon suivante :

- 1) Une « modification de page » mineure (moins de 10% du contenu de la page) est estimée à un(1) point.
- 2) Une « modification de page » moyenne (moins de 20% du contenu de la page) est estimée à deux(2) points.
- 3) Une « modification de page » majeure (plus de 20% du contenu de la page) est estimée à quatre(4) points.
- 4) Une « modification de base de données » représentant le rechargement complet d'une base ou d'un fichier est estimée à huit(8) points.
- 5) Une « modification de base de données » représentant le changement de structure et le rechargement complet d'une base ou d'un fichier est estimée à seize(16) points.
- 6) Les modifications techniques demandées par le CLIENT (transfert de site, ajout de mail...) seront estimées par CALISTEO selon la complexité et la charge de travail.
- 7) Une « mise à jour de site », est estimée à quatre(4) points, quel que soit le nombre de modifications qu'elle regroupe.
- 8) Le BDC définit le nombre de points de mise à jour dont il dispose dans une année. En cas de dépassement, le CLIENT peut régler le dépassement selon le tarif CALISTEO en vigueur. En cas de renouvellement, les points non consommés ne sont pas reportés.

5-3) Hébergement du site

Le site CLIENT peut être hébergé par le fournisseur de ressources de CALISTEO selon les modalités suivantes :

- 1) Une adresse logique est fournie par CALISTEO pour la page d'accueil du site dans le domaine CALIUP.
- 2) Le site est accessible depuis le portail www.caliup.com.
- 3) Si le CLIENT souhaite en sus acheter son nom de domaine, CALISTEO peut se charger de sa réservation auprès de son fournisseur de ressources, et effectuer une indirection vers la page d'accueil précisée ci-dessus. Le devis précise le prix de cette prestation.
- 4) Les conditions de sécurité de l'hébergement du site sont celles définies par ledit fournisseur de ressources : la société KALANDA – Téléphone : +33 9 50 29 90 10 – 1 impasse Nussbaum 83200 Toulon - RCS Toulon A 404 896 672 – www.kalanda.net

ARTICLE 6 : DROITS ET OBLIGATIONS

Le CLIENT bénéficie des dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation et dispose donc d'un délai de 7 jours pour annuler sa commande sans qu'aucun frais ne lui soit en contre partie demandé. Après ce délai, la commande n'est plus susceptible de modification ni même d'annulation, sauf accord explicite de CALISTEO.

Le CLIENT devra, lors de la conception ou de l'évolution du site, fournir différentes informations indispensables :

- 1) Ses coordonnées complètes, dont le CLIENT garantit en tout temps l'exactitude, la sincérité et la fiabilité
- 2) Sous forme électronique, l'intégralité des données nécessaires à la création et les mises à jour du site, images, textes, logo, animations, etc.,
- 3) Une adresse de courrier électronique (adresse mail), dite « adresse de référence ». Le CLIENT est informé que cette adresse « mail » demeure l'unique moyen de communication, hors assistance téléphonique à l'initiative du CLIENT, entre CALISTEO et le CLIENT. CALISTEO ne pourra pas être tenue comme responsable de l'absence de diligence du CLIENT dans la modification de ses coordonnées et notamment de son mail de référence.

Le CLIENT demeure responsable des informations et des images mises en ligne sur son site. Il lui appartient de vérifier de la disponibilité de ces informations, et de s'assurer que le site n'enfreint ni la loi, ni la morale et ne porte pas atteinte aux droits des tiers. Toutefois, CALISTEO se réserve le droit de censurer toutes informations qui seraient contraires à la déontologie et/ou à la loi.

ARTICLE 7: COLLABORATION DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec CALISTEO.

Le CLIENT s'engage en particulier à fournir à CALISTEO, dans des délais compatibles avec l'échéancier du projet, et au plus tard sous dix (10) jours ouvrables après la demande faite par CALISTEO, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation des prestations objet des présentes.

Au titre de son obligation de collaboration, le CLIENT s'engage notamment à régulièrement consulter son adresse de courrier électronique unique endroit de communication avec CALISTEO, et à prendre **RÉGULIÈREMENT** connaissance des informations relatives à son Site.

ARTICLE 8 : DECLARATIONS

Le CLIENT assume l'entière responsabilité du Site Internet créé par CALISTEO et choisi par lui. Il reconnaît enregistrer et utiliser le Site en conformité avec la législation en vigueur et uniquement à des fins strictement licites.

Le CLIENT s'engage à déclarer si nécessaire auprès de la CNIL l'existence de son site Internet dans le mois qui suit son ouverture sur le WEB.

Le CLIENT garantit CALISTEO contre tout recours amiable, judiciaire ou arbitral à son égard en relation directe ou indirecte avec la création et mise en ligne de son site Internet et indemnisera CALISTEO de l'ensemble des dommages et intérêts auxquels CALISTEO pourrait être condamnée de ce fait, ainsi que des frais exposés pour assurer sa défense, y compris les honoraires d'avocat et les frais d'expertise.

ARTICLE 9 : PROPRIETE DU SITE

CALISTEO peut proposer plusieurs systèmes de session des sites.

- Le système "par abonnement" établit un contrat sur trois ans. Ce système permet de bénéficier de points de maintenance et de payer le site sur trois ans. Une clause de dédit est spécifiée dans chaque devis. La propriété du site est transférée de CALISTEO au CLIENT au bout de la 3eme année révolue.
- Le système "coût unique" permet d'être propriétaire des sources dès la livraison du site. Le paiement se fait en intégralité dès la livraison. La maintenance n'est pas comprise dans le contrat.

Dans le cadre des abonnements sur trois ans, jusqu'à la troisième année consécutive et révolue du contrat, CALISTEO accorde une licence d'utilisation du site au CLIENT.

Le droit de propriété porte sur la conception générale du site, sa présentation, les fichiers sources (HTML) et la base de données. CALISTEO pourra fournir au CLIENT à sa demande l'ensemble de ces composants.

CALISTEO peut être amené à utiliser sur un site des objets multimédia (images, sons, vidéos, etc...) concédés au titre de licence d'utilisation par des tiers banque d'image par exemple). La licence d'utilisation de ces objets n'est pas transférée au CLIENT. Le CLIENT s'interdit d'utiliser ces objets séparément du site pour lequel CALISTEO les a fournis.

ARTICLE 10:RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Pour les Sites Internet enregistrés auprès de CALISTEO, le CLIENT est informé que seule CALISTEO a pouvoir de signer, renouveler et facturer le contrat.

Conformément à l'article L136-1 du code de la consommation, CALISTEO informera par mail le CLIENT deux mois avant la date de renouvellement de la possibilité de ne pas reconduire le contrat. Le CLIENT devra signifier par mail la non reconduction un mois minimum avant la date de renouvellement. CALISTEO maintient le service après l'encaissement entre ses mains du prix du renouvellement du contrat. Faute de renouvellement et/ou de paiement par le CLIENT dans les délais requis, CALISTEO ne peut être tenue responsable de la suppression du Site du CLIENT sur Internet.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ADMINISTRATION DE SITES INTERNET soit « CGVA »

ARTICLE 11 : ASSISTANCE CALISTEO

Pour l'ensemble des prestations objet des présentes, le CLIENT dispose d'une assistance en ligne par courrier électronique indiqué sur le site www.caliup.com durant les jours et heures ouvrés de CALISTEO, apportant une aide technique concernant le Service en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du CLIENT, sans engagement de CALISTEO d'apporter une solution au CLIENT, ni de délai de réponse.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

CALISTEO assume au titre des présentes une obligation de moyens. CALISTEO ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le CLIENT du fait directement ou indirectement de l'exécution ou la mauvaise exécution du présent Contrat, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral etc. A titre de condition essentielle et déterminante des présentes CGVA, si la responsabilité de CALISTEO était retenue, le CLIENT ne pourrait prétendre, à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui au titre des Services délivrés dans l'année de survenance du fait dommageable.

ARTICLE 13 : DEFAT DE PAIEMENT - SUSPENSION - RESILIATION

13.1 En cas de non-respect par le CLIENT d'une quelconque de ses obligations, CALISTEO se réserve le droit de suspendre, suivant un préavis de dix(10) jours ouvrés, le Site Internet du CLIENT, et ce jusqu'au parfait respect de ses obligations.

13.2 En cas de défaut de paiement, y compris par annulation ou répudiation de son paiement en ligne, par le CLIENT d'une création ou d'un renouvellement de Site Internet, CALISTEO se réserve le droit de suspendre le Site Internet du CLIENT jusqu'au complet paiement du prix, et ce pour une durée de trente (30) jours calendaires, puis à l'issue de cette période, de supprimer le Site Internet en cause sans autre préavis.

13.3 La déclaration délibérée par le CLIENT d'informations inexactes ou douteuses, l'absence délibérée par le CLIENT de mise à jour des informations fournies à CALISTEO, ou l'absence de réponse par le CLIENT pendant plus de dix (10) jours ouvrés aux demandes de CALISTEO relatives à l'exactitude des informations fournies par lui, entraîneront la suspension de plein droit du Site Internet selon les modalités décrites en 13.2.

13.4 Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des parties au présent Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un (1) mois après une mise en demeure restée sans réponse.

13.5 Toute suspension, résiliation ou suppression du Service dans les conditions déterminées ci-dessus n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du CLIENT.

13.6 En cas de difficultés majeures ou répétées empêchant le bon déroulement des opérations liées à la vie du site, difficultés intervenant du fait du CLIENT ou de CALISTEO, chacune des parties se réserve la possibilité de résilier de plein droit, sans indemnité, le présent Contrat après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision, sous réserve d'un préavis de deux(2) mois. Si CALISTEO est à l'initiative de cette résiliation, CALISTEO remboursera au CLIENT les sommes perçues au titre de l'année d'abonnement en cours au prorata du nombre de mois écoulés à la date d'émission de l'avis.

ARTICLE 14: FORCE MAJEURE

Tout événement en dehors du contrôle de l'une ou l'autre partie et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des parties.

Les parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent de la force majeure, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans : une grève, un arrêt de fourniture d'énergie, une défaillance du réseau de télécommunication dont dépend CALISTEO et/ou des réseaux qui viendraient s'y substituer, une guerre civile ou étrangère, des émeutes ou mouvements populaires, des attentats etc.

Toutefois, dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai d'un (1) mois, chacune des parties se réserve la possibilité de résilier immédiatement et de plein droit, sans indemnité, le présent Contrat sans préavis après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

ARTICLE 15 : CORRESPONDANCE - PREUVE

Sauf disposition particulière dans les présentes CGVA, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique.

En application des articles 1316 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par les sites Internet créés par CALISTEO font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit.

Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de CALISTEO, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de CALISTEO, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le CLIENT.

La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de CALISTEO est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

ARTICLE 16 : DONNEES NOMINATIVES

Le CLIENT dispose, conformément à la loi dite « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données nominatives le concernant en adressant pour ce faire un courrier électronique à l'adresse précisée sur le site www.caliup.com. Certaines de ces informations (telles que notamment nom, adresse, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone et de télécopie) seront rendues publiques par CALISTEO comme l'impose la loi.

Le CLIENT accepte le traitement des données nominatives le concernant dans le cadre du présent contrat. Le CLIENT déclare qu'il a préalablement notifié et obtenu l'autorisation des personnes physiques dont il a fourni les noms et coordonnées dans le cadre des présentes, notamment pour la création, les mises à jour et renouvellement de Site Internet.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ADMINISTRATION DE SITES INTERNET soit « CGVA »

ARTICLE 17 : DIVERS

Le CLIENT est informé que les présentes CGVA peuvent faire l'objet de modifications à tout moment, moyennant un préavis minimum de un(1) mois donné sur la page d'accueil du site www.caliup.com. La version en ligne sur le site www.caliup.com prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version des présentes CGVA.

CALISTEO se réserve le droit de modifier, à tout moment, les caractéristiques du Service, sans que lesdites modifications n'entraînent de modifications substantielles pour les Sites Internet enregistrés auprès de CALISTEO.

Les dispositions des présentes CGVA expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des présentes CGVA.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive

d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition du présent Contrat ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie.

Tout échange de correspondance, d'écrits, de courrier électronique, etc. ne sauraient remettre en cause les termes des présentes CGVA sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

Le CLIENT autorise expressément CALISTEO à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes. Sauf accord préalable et écrit de CALISTEO ou accord particulier, le CLIENT n'est pas autorisé à transférer tout ou partie des droits et obligations des présentes CGVA, en particulier de faire bénéficier à des tiers de tout ou partie du Service.

Le CLIENT autorise expressément CALISTEO à citer le CLIENT et/ou son Site Internet qui y est associé, comme référence commerciale et/ou publicitaire.

ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE - TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes CGVA sont soumises au droit français.

En cas de difficulté pour l'application des présentes CG VA, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES CGVA, LEUR INTERPRÉTATION ET LEURS CONSÉQUENCES, OU AVEC LES ACTES LES COMPLÉTANT OU LES MODIFIANT, ATTRIBUTION EXPRESSE ET EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE EST FAITE AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL DE CALISTEO.